

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

20 NOVEMBRE 1981 - 20 h 30

Présents : Mmes PICKERING - VANLERBERGHE. MM. BERNARD, DOUET, JOZWAK, LAUDIJOIS, LELONG, RICHARD.

Absents excusés : MM. BOUTILLIER, DARRAS, VERSIGNY.

Secrétaire de séance : Mme VANLERBERGHE.

ORDRE DU JOUR : Délibérations à prendre
Questions diverses

Lecture par M. le Maire du compte rendu de la réunion du 30 octobre 1981.

RECTIFICATIF AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1981.- Dans la section "dépenses d'investissement" un solde débiteur concernant les travaux d'électrification a été omis. Cette omission est compensée par le report de la réfection du Chemin de Silly, l'abri des cars et une moindre somme attribuée à la toiture de l'église (la différence sera prise sur le budget 82).

DELIBERATIONS DIVERSES :

TRAVAUX RUELLE DE CHAALIS.- Délibération acceptée. Une subvention de 40 % du coût des travaux est accordée par le Fonds d'Aménagement Rural.

ACHAT DE LIVRES POUR LES ECOLES.- Délibération prise pour l'achat de livres pour la bibliothèque scolaire demandés par les instituteurs. Cet achat bénéficie d'une subvention de 50 % du Conseil Général.

ALLOCATION LOI BARANGE.- Délibération est prise pour attribuer l'allocation de la Loi Barangé (288 F) à l'achat de matériel scolaire demandé par les instituteurs.

S.A.U.R.- Délibération est prise pour affecter à la rubrique "service des eaux" un crédit de 217,38 F accordé par la SAUR sur son compte exploitation 1978.

QUALITE DES EAUX DU NOUVEAU PUIITS.- Pour la protection du point d'eau, une publicité foncière (à payer par la commune) sera faite par la DDA pour faire connaître les servitudes grevant les terrains du périmètre de protection du puits concerné.

INDEMNITE DE GESTION DU PERCEPTEUR.- Suite à la révision triennale, cette indemnité passe de 70 F à 147 F. à compter du 01.01.81. Délibération acceptée.

REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE.- L'architecte des Beaux-Arts a fait connaître l'estimation du coût de la réfection de la toiture, soit 582.685 F dont 75 % seront couverts par des subventions (50 % Monuments Historiques - 25 % Département) Il resterait donc 25 % à la charge de la commune. Une demande a été faite pour que la région intervienne, ce qui pourrait diminuer encore un peu le pourcentage communal. Une délibération sera prise incessamment pour entreprendre les travaux en 1982 qui seront exécutés sous l'égide d'un maître d'oeuvre des Beaux-Arts. Celui-ci fera parvenir la liste des entrepreneurs agréés.

QUESTIONS DIVERSES :

Téléphone dans les deux écoles.- L'installation du téléphone est faite dans les deux écoles. Dans la grande, par inverseur avec le poste de la Mairie, dans la petite, par un poste indépendant.

Entretien et nettoyage de la Maison des Loisirs et du Vestiaire.- L'employé communal ayant été embauché à temps complet, les conseillers estiment qu'il incombe à celui-ci d'entretenir la Maison des Loisirs et le Vestiaire. En conséquence, deux matinées par semaine seront attribuées par M. le Maire pour ce travail d'entretien qui s'effectuera sous la direction de M. J.P. DOUET responsable de la Maison des Loisirs et du Vestiaire.

Stationnement unilatéral route de Baron.- Le stationnement des deux côtés de la route, de chez Mme BELHEIRANE à la Ferme BERNARD, présentant du danger pour la circulation, une indication de stationnement unilatéral est envisagée côté Ferme BERNARD. Pour les abords immédiats de la Mairie, sur le trottoir longeant la propriété de M. VANLERBERGHE. Un arrêté municipal sera pris en conséquence.

NUISANCES CAUSEES PAR LES CHIENS.- Suite à une pétition adressée à M. le Maire, celui-ci rappelle aux propriétaires des chiens concernés qu'ils doivent faire le nécessaire pour ne pas nuire à la tranquillité du voisinage suivant l'article 102,5 du Règlement

Sanitaire départemental de la D.D.A.S.S.

La prochaine réunion du Conseil est prévue pour la mi-décembre.

La séance est levée à 23 h 45.